RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 04124
Numéro SIREN : 443 533 070
Nom ou dénomination : VALTECH TRAINING

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2014 sous le numéro de dépôt 20955

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Secrétaire général

VALTECH TRAINING
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : Cœur Défense Tour A - Place de la Défense
90/102 avenue du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie
443 533 070 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRA-ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2014
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille quatorze,
Le 25 juin, à 17h

Monsieur Sebastian Lombardo, agissant es qualité de Président et directeur Général de la société Valtech SA, associé unique de la société Valtech Training

Prend les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus à donner au Président,
- Maintien de l'activité
- Nomination du Commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs.

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir écouté la lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes, décide d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés par Sebastian Lombardo et qui font apparaître une perte de 828 027 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, soit (828 027) €
- au compte de report à nouveau qui est de(343 750) €
- serait ainsi fixé à(1 171 777) €

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Associé unique donne quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°20955 en date du 04/07/2014

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte que le mandat des commissaires aux comptes de la société, titulaire et suppléant, expirent à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas renouveler leur mandat et de nommer, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 :

En tant que Commissaire aux compte titulaire :

DELOITTE & ASSOCIES SA
185 C avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine
572 028 041 RCS Nanterre

En tant que Commissaire aux comptes suppléant :

BEAS – SARL
7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly sur Seine
315 172 445 RCS Nanterre.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à 50% du capital social. Dans ce contexte, l'Associé unique décide de :

- ne pas dissoudre la société,
- poursuivre l'activité de la société jusqu'au 21/12/2015
- réfléchir aux différentes options à mettre en œuvre afin de renforcer les fonds propres de la société d'ici le 31 décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès verbal

Sebastian Lombardo
Pour Valtech SA
Président